Bureau du 23 mai 2005

Décision n° B-2005-3218

commune (s): Saint Priest

objet: Revente, à la Commune, des lots n° 296 et 285 dépendant de la copropriété Beauséjour située 10, rue Robespierre

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 12 mai 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

A la demande de la commune de Saint Priest et en vue de la réhabilitation du patrimoine bâti, la Communauté urbaine a préempté au prix de 44 500 € deux lots de la copropriété Beauséjour située 10, rue Robespierre.

Il s'agit d'un appartement de type 4 et d'une cave formant les lots n° 296 et 285 de ladite copropriété ainsi que des 508/100 000 des parties communes générales attachés à ces lots.

Ces biens sont inclus dans le périmètre de la zone urbaine sensible (ZUS) Alpes-Bellevue ainsi que dans le périmètre de l'opération de renouvellement urbain (ORU).

Aux termes de la promesse d'achat qui est soumise au Bureau, la commune de Saint Priest qui préfinance cette acquisition, s'est engagée à racheter à la Communauté urbaine lesdits biens au prix de 44 500 € admis par les services fiscaux et à lui rembourser tous les frais inhérents à l'acquisition ;

Vu ladite promesse d'achat :

DECIDE

- **1° Approuve** la promesse d'achat qui lui est présentée concernant la revente à la Commune, des lots n° 296 et 285 dépendant de la copropriété Beauséjour située 10, rue Robespierre à Saint Priest.
- 2° Autorise monsieur le président à la signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.
- **3° Le montant** de 44 500 € résultant de cette cession ainsi que tous les frais inhérents à cette transaction feront l'objet d'une inscription en recettes au budget principal de la Communauté urbaine compte 458 200 fonction 824 opération 0097.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme, le président, pour le président,